

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="radio"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0047936

Optique

154 339

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 829 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SANE RAETIHA

Date de naissance : 14.05.69

Adresse : HARI WALE

Tél. : 0662177997 Total des frais engagés :

449 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation 27.02.2023

Nom et prénom du malade : SANE RAETIHA Age: 60 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/02/27	CR		300.00	<i>Docteur J. COHEN NEZ SPECIALISTE 24, RUE ALAOUI - CASABLANCA</i>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien PHARMA DU FOURNISSEUR	Date	Montant de la Facture
ICE : 000830976000009 16, Avenue du Phare - CASABLANCA Tél.: 0522 26 68 19 - Fax: 0522 48 22 0	27/02/27	145.00 092048446

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

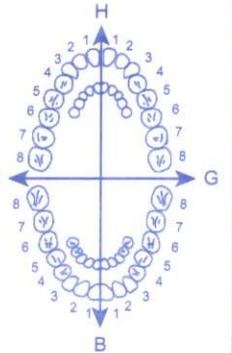
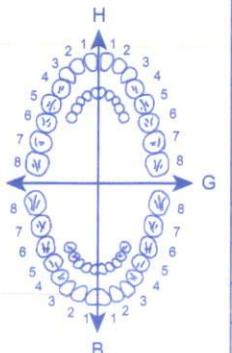
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

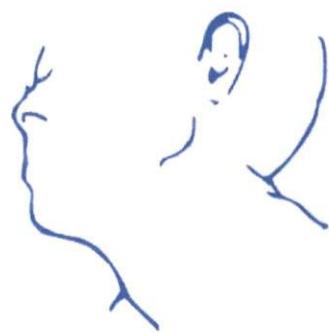
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient		
				<b>COEFFICIENT DES TRAVAUX</b>  <b>MONTANTS DES SOINS</b>  <b>DEBUT D'EXECUTION</b>  <b>FIN D'EXECUTION</b>  <b>COEFFICIENT DES TRAVAUX</b>  <b>MONTANTS DES SOINS</b>  <b>DATE DU DEVIS</b>  <b>DATE DE L'EXECUTION</b>	
					
<b>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</b>					
<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>					
H	25533412 00000000	21433552 00000000			
D	00000000 35533411	00000000 11433553			
B					
<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession					

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS      VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Lot N°: 066S019B  
FAB: 06/2022  
EXP: 06/2024  
PPV: 149DH00

eur Isaac COHEN  
de la Faculté de Médecine  
de Strasbourg  
**Ancien Attaché des Hôpitaux**  
de Strasbourg  
**Spécialiste ORL**  
**Maladie et CHIRURGIE**  
**NEZ - GORGE - OREILLE**  
**FACE et COU**  
**VERTIGES - SURDITE - RONFLEMENT**



الدكتور اسحاق كوهن  
خريج كلية الطب بستراسبورغ  
عمل سابقاً بمستشفيات ستراسبورغ

اختصاصي

في أمراض وجراحة  
الأنف . العنق . الأذنين  
علاج الدوحة الصمم و الشخير.

27 février 2023

Mme SENE RACHIDA

BUCCOTHYMOL B. DE BOUCHE

2 fois par jour

BUDENA 100µG NASAL

2 FOIS 2 PULVERISATIONS PAR JOUR

145, w



Docteur I. COHEN  
SPECIALISTE  
NEZ-GORGE-OREILLE  
24, Rue Al ALOUSSI Casablanca

